

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GLOBE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>re</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.  
3 — 45 — — Express.  
3 — 20 — — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.  
11 — 51 — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans in-  
dication de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous recevons l'explication de l'étrange démenti donné à l'existence de la médiation franco-anglaise concernant l'affaire de Neuchâtel. Comme nous le soupçonnions, le démenti a pour point de départ une simple équivoque. La *Correspondance prussienne* joue sur les mots. La France et l'Angleterre ne sont pas chargées, en effet, d'une médiation proprement dite, en ce sens que la Prusse ait accepté d'avance les conclusions de leur arbitrage. La France a négocié, dans les derniers temps, avec la Suisse, mais avec la Suisse seule. La Prusse n'a pris aucune part officielle à ces négociations et les promesses françaises ne sauraient constituer pour elle une obligation. Ce que la Prusse demande, avant tout, c'est la mise en liberté des prisonniers de Neuchâtel, et, comme elle ne veut pas humilier la Suisse, la forme dans laquelle sera opérée cette mise en liberté lui est indifférente. Mais une fois cette condition accomplie, la Prusse se prêtera volontiers à des négociations ultérieures sur la question de Neuchâtel. Voilà, en réalité, la situation vraie de la Prusse.

S'en suit-il maintenant que la Prusse n'ait pas été officieusement pressentie, soit par notre gouvernement, soit par celui de Londres, avant la fixation des dernières propositions convenues avec le docteur Kern? C'est ce que la *Correspondance prussienne* aurait mille fois tort de prétendre. La *Gazette des Postes* le reconnaît formellement. « Quelques personnes, dit-elle, doutent encore de la paix, attendu que la Prusse exigeait la mise en liberté des prisonniers sans conditions et qu'en réalité la Suisse ne doit prononcer cette mise en liberté qu'à la condition que les dispositions de l'arrangement ne contiendront rien de contraire à l'indépendance de Neuchâtel, et que l'Angleterre et la France s'engageront à obtenir du Roi de Prusse la reconnaissance de ce canton. Mais quand on considère les rapports des grandes puissances de l'Europe, il est évident que la France et l'Angleterre, avant de soumettre leurs propositions au Conseil fédéral, se sont assurées du consentement de la

Prusse. Nous croyons, par conséquent, que la paix ne pourra manquer de se faire. » Et, en effet, les choses se sont ainsi passées.

Il paraît cependant qu'on ne pensait pas ainsi à Berlin, le 10 janvier. Une lettre particulière, de cette date, nous apprend que la dépêche télégraphique de Francfort, qui contient les détails du projet de médiation dans l'affaire de Neuchâtel, et qui est arrivée le 9 à Berlin, a produit une sensation extraordinaire. On doutait presque généralement de l'exactitude de son contenu, et la circonstance qu'elle n'avait pas été reproduite par le *Moniteur prussien* confirmait ces doutes. On considérait toujours une mise en liberté pure et simple comme la condition *sine qua non* d'un arrangement. Enfin, on disait que les Suisses ont eu tort de publier si vite les détails de la prétendue médiation anglo-française.

La correspondance que nous citons ajoute : « L'indignation et l'étonnement général qu'a causés ici la connaissance de ces détails, a prouvé au gouvernement qu'une transaction avec la Suisse, dans laquelle la Prusse ferait la moindre concession, serait très-mal reçue. Et, en effet, il n'y a pas à songer à une transaction pareille.

Il est évident que les organes de la publicité en Prusse, ont entretenu l'opinion dans des idées qui n'étaient pas conformes à la situation actuelle et qu'on sera obligé de réagir contre un mouvement exagéré des passions belliqueuses. Mais faut-il en conclure que la marche des négociations en sera arrêtée? Pas le moins du monde. — Havas.

On lit dans le *Times* :

« On a reçu une dépêche télégraphique annonçant que la question de Neuchâtel pouvait être considérée comme réglée. L'Angleterre et la France ont proposé au conseil fédéral des conditions qui lui ont paru acceptables. Les envoyés de la Suisse se sont entendus avec le gouvernement français. La Suisse mettra les prisonniers en liberté sur l'assurance donnée par les puissances médiatrices que la Prusse reconnaîtra l'indépendance de Neuchâtel, et suspendra aussitôt ses préparatifs de guerre. Ainsi finit cette querelle qui, suscitée par les mo-

tifs les plus pitoyables, menaçait l'Europe d'une lutte acharnée et décisive.

Le *Globe* considère aussi l'affaire de Neuchâtel comme terminée :

« La question prusso-suisse, dit ce journal, est aujourd'hui pratiquement résolue, nous avons raison de le croire, par suite d'un arrangement qui satisfait les deux parties. Ainsi les révolutionnaires seront déçus, parce qu'une guerre qu'ils désiraient voir éclater, a été étouffée jusqu'à son germe. »

Nous avons parlé hier, d'après la *Nouvelle Gazette de Prusse*, d'une réponse officieuse du gouvernement prussien au memorandum de la diète, au sujet de la principauté de Neuchâtel. C'est sans doute du même document qu'il s'agit dans le paragraphe suivant d'une lettre adressée de Berlin, le 9 janvier, à la *Correspondance de Nuremberg* :

« Il est question, dans les cercles bien informés, d'une nouvelle communication que le gouvernement a l'intention d'adresser à la diète germanique, concernant l'affaire de Neuchâtel. Cette communication se rattacherait aux ouvertures précédentes que la Prusse a déjà faites à la diète sur cette affaire, et contiendrait un exposé de l'état actuel de la question. On espère, en outre, que cette communication sera de nature à fortifier les espérances de paix. On pense qu'elle aura probablement été faite dans la séance d'hier de la diète. »

On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« L'arrangement pacifique de la question de Neuchâtel paraît assuré, la Suisse ayant concédé à la France la mise en liberté, sans condition, des prisonniers. On affirme qu'après l'accomplissement de cette mesure préliminaire, une conférence, à laquelle participeront les grandes puissances, règlera l'affaire de Neuchâtel. Ce projet de conférence n'a pu, d'ailleurs, être convenu qu'entre la France, l'Angleterre et l'Autriche; car, jusqu'ici, il ne pouvait y avoir de médiation proprement dite. En effet, ces puissances ne sont pas intervenues comme médiatrices, elles ne pourront prendre ce rôle qu'après l'élargissement des prisonniers. Ce sera seule-

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

En prononçant ces paroles, il fit signe à ses gens de continuer leur route; lui-même se replaça tout pensif en tête de la colonne, afin de gagner le château, dont on était éloigné seulement de deux ou trois portées de trait.

Le sire de Cachamp, en se trouvant seul avec le baron, ne put résister à l'envie de lui adresser quelques questions :

— Si je ne me trompe, messire, lui dit-il, cette rencontre n'est pas de votre goût! Cependant, par saint Yves! ce jeune bachelier ne paraît pas bien redoutable; il ressemble plutôt à un gentil page de dame qu'à un vaillant homme d'armes.

— Vous avez des cheveux gris, sire de Cachamp, reprit Montbrun, à qui cet incident semblait avoir fait oublier leur récente querelle, et vous ne devriez plus juger les gens sur la mine... Ce page de dame a le cœur d'un lion; on pourrait citer de lui des exploits que ne désavouerait pas le premier chevalier de France ou d'Angleterre; il s'est trouvé déjà à bien des batailles et son nom est devenu fameux dans cette contrée. Il est à la tête d'une compagnie franche dont on a vu rarement la pareille; imaginez une légion de diables incarnés... S'ils n'étaient contenus par l'autorité de ce jeune paillot,

ils ruineraient le pays à dix lieues à la ronde. — En ce cas-là, messire, ce capitaine et ses gens doivent être pour vous de méchants voisins? — Jusqu'ici j'avais trouvé le moyen de vivre avec eux en bonne intelligence; je les avais décidés à aller exercer leurs déprédations hors de mes domaines, grâce à la protection que je leur avais accordée en mainte circonstance, et peut-être aussi grâce à quelques écus distribués sous main aux plus récalcitrants... mais depuis trois mois ils sont revenus, et je crains bien de ne pas m'en débarrasser facilement... Le capitaine Bonne-Lance s'est malheureusement emmouché de ma nièce; cette fatale passion va me causer sans doute de grands ennuis! — Il aime votre nièce, messire? Mais comment cela s'est-il fait? il ne va pas à Montbrun, et votre nièce, m'avez-vous dit, ne sort jamais? — Un jour, cédant aux instances de cette sotte fille, je lui permis d'aller chasser au faucon dans les bois que vous voyez là, sur la gauche... Je lui donnai seulement deux écuyers pour sa garde; j'ignorais que les routiers du capitaine Bonne-Lance se fussent cantonnés sur mes terres depuis la veille, car je ne l'eusse pas exposée à être prise par ces mécréants. A peine Valérie eut-elle franchi le pont-levis, que, toute joyeuse d'avoir une fois la clef des champs, elle piqua sa haquenée et s'emporta dans la campagne sans attendre ceux qui devaient l'accompagner. Elle ne tarda pas à s'égarer, et elle fut rencontrée par deux ou trois routiers; ils s'emparèrent d'elle et voulurent la mettre à

rançon. Il eût pu m'en coûter bon nombre de florins, car, pour l'honneur de ma famille, j'eusse été forcé de racheter cette étourdie, lorsque le capitaine des routiers, celui que vous venez de voir ici survint tout-à-coup. Il ordonna à ses gens de laisser aller Valérie. Lui-même prit son cheval par la bride et la conduisit jusqu'en vue du manoir avec la plus exquise courtoisie. Depuis ce moment, Valérie aime le capitaine Henry; de son côté, le capitaine ne s'éloigne plus de Montbrun, circonstance fort inquiétante pour moi. Ils sont séparés, mais je les soupçonne d'avoir ensemble des relations dont il m'est impossible de pénétrer le secret... Enfin, messire, je vous en ai dit assez pour vous faire comprendre les embarras de ma position; maintenant qu'on a donné, je ne sais par quelle imprudence, un motif au capitaine Henry, de rompre avec moi, je m'attends à tout. — Il va sans doute se constituer champion de votre nièce contre vous-même? — Je le crains, et certainement de bons horions seront échangés avant peu de jours dans ce canton... — Comment donc, messire, ces routiers seraient-ils assez hardis pour assaillir le manoir? — La hardiesse ne leur manque pas, dit le baron d'un ton sombre.

On était arrivé aux barrières du château, un des cavaliers sonna du cor pour inviter la garnison à venir reconnaître les arrivants. Mille fanfares de trompettes, mille cris de joie répondirent du haut des murailles à cet appel.

ment alors que la Prusse pourra entrer dans la négociation. »

Une correspondance de Berlin, à la date du 11 janvier, nous apprend que le mémoire rédigé au nom du gouvernement prussien, par le professeur Schultze, vient de paraître à l'imprimerie particulière de la cour sous le titre : *Examen du memorandum suisse du 7 décembre 1856, sur la question de Neuchâtel.*

Le passage suivant d'une lettre adressée de Berlin à l'agence Havas explique le ton d'aigreur que nous avons remarqué hier dans les journaux prussiens. On verra qu'à tort ou à raison une question de forme a, seule, éveillé la susceptibilité de l'opinion :

« Comme nous l'avons déjà dit, le projet de médiation tel qu'il nous est arrivé par les journaux de Francfort, a été fort mal accueilli ici. On ne veut pas que le gouvernement, après s'être prononcé d'une manière si absolue, ait même l'apparence de faire une concession. Si, par conséquent, les autorités suisses motivent leurs concessions sur l'assurance qu'aurait donnée la Prusse de renoncer à Neuchâtel, on opposera un démenti à cette affirmation, et on déclarera qu'on ne considérera pas la mise en liberté comme ayant eu lieu sans condition. Sous ce rapport on est très-chatouilleux ici. »

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Marseille, le 13 janvier. — Les nouvelles de Constantinople, du 5, disent que l'escadre anglaise a été avisée de son départ, mais cependant qu'elle continuera à séjourner dans la mer Noire jusqu'à l'évacuation des Principautés par les Autrichiens. C'est pourquoi lord Lyon a envoyé chercher des vivres à Malte.

« La flotte anglaise du golfe Persique active ses opérations afin de les avoir terminées pour les grandes chaleurs. Les Anglais excitent les gouverneurs des provinces à se séparer de la Perse. Le Shah fait de nombreux préparatifs de défense, malgré la pénurie de ses ressources et la crainte des révoltes. Une armée persane s'est emparé de toutes les villes situées sur la route de Cadahar.

« La flotte russe de la mer Caspienne a déjà débarqué des troupes dans les îles Perses, en alléguant les anciens traités d'alliance de la Russie avec la Perse.

« L'ambassadeur russe, Anikoff, est parti de Teheran, chargé bien réellement, dit-on, de demander des secours pour la Perse à Saint Pétersbourg. »

« Marseille, 13 janvier. — Les arrivages s'élèvent à 20,000 hectolitres, les blés sont fermes.

« D'après les nouvelles de Constantinople, du 5, apportées par l'*Euphrate*, l'escadre anglaise a reçu l'ordre de se disposer à quitter la mer Noire au premier signal.

« Il y a eu des troubles dans les montagnes du Liban.

« Suivant le *Journal de Constantinople*, la Perse serait dans un état voisin de l'insurrection, et le Shah, qui ne se croit plus en sûreté sur son trône et qui craint pour ses jours, aurait écrit au czar Alexandre, afin de lui demander de protéger ses fils ainsi que sa dynastie. »

« Berlin, le 12 janvier. — Le grand-duc Cons-

tantin est arrivé aujourd'hui à Hambourg. Il arrivera dans huit jours à Paris.

« Le colonel de Manteuffel est de retour. »

« Les contributions des maisons et du sel sont augmentées. »

« Il est question de frapper d'un impôt les actions émises par les sociétés en commandite. » — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

On lit dans le *Moniteur* :

« Venise, le 7 janvier. — S. M. l'Empereur, avant de sortir de Venise, a chargé la lieutenance de distribuer aux pauvres de la ville 6,000 livres autrichiennes. De son côté, l'Impératrice a disposé d'une somme considérable en faveur des divers établissements de charité.

« Leurs Majestés continuent leur voyage dans les provinces vénitienes et sont partout accueillis par les populations avec des démonstrations de joie et de dévouement. Elles ont dû faire, aujourd'hui même, leur entrée à Vérone.

« A Padoue, l'Empereur a accordé la grâce entière à quarante-et-un condamnés, et remis à douze autres moitié ou partie de leur peine.

« Les archiducs, fils de l'archiduchesse Elisabeth, morte récemment à Bolzano, sont revenus avant-hier, de cette ville où ils étaient allés rendre les derniers devoirs à leur mère et ont repris presque aussitôt la route de Trieste.

« Pendant son séjour à Venise, l'Empereur a ordonné qu'une des petites places de la ville, la place San-Bartholomeo, près du pont de Rialto, serait agrandie, et que la statue de Mario Polo, confiée au ciseau du sculpteur Ferrari, y serait placée. — On travaille déjà aux démolitions. »

#### FAITS DIVERS.

Les vapeurs qui étaient attendus d'Afrique depuis quelques jours, sont tous arrivés le 11, à Marseille, avec les courriers des différents ports de l'Algérie. Le *Louqsor* est entré dans la matinée venant aussi d'Alger, avec le courrier du 6. Ce dernier navire a essuyé dans sa traversée de Marseille à Alger une affreuse tempête. Parti de Marseille le 30 décembre, il a reçu dans le golfe de Roses, le 31, plusieurs coups de mer qui ont démolé une partie de son avant. Le capitaine, qui se tenait sur le pont, a été jeté par une lame sur l'un des bancs du pont, et, dans sa chute, a reçu une forte contusion au flanc gauche, qui, heureusement, n'aura pas de conséquences fâcheuses. Le *Louqsor* a été obligé de relâcher à Roses, d'où il s'est rendu à Alger.

L'*Egyptus*, attendu depuis six jours, est également entré dans le port de Marseille, le 11, dans l'après-midi. Le retard éprouvé par ces paquebots, qui sont bons marcheurs, n'a eu d'autre cause que les mauvais temps qu'ils ont rencontrés dans leurs voyages d'aller et retour. — Les paquebots de la compagnie Arnaud et Tonache frères, le *Bésil*, venant de Bahia et Rio-Janeiro, et l'*Atlas* sont aussi arrivés hier dans l'après-midi, mais la violence du vent et la grosse mer les ont forcés d'entrer au Frioul. — La mer était encore très-grosse le 11 au soir, et le vent soufflait avec une très-grande violence.

Les journaux d'Alger qui nous sont parvenus par les navires dont nous venons de parler vont jusqu'au 6. L'*Akbar* signale en ces termes, dans son numéro du 2, les mauvais temps qui ont régné sur la côte d'Afrique :

« Au moment où nous mettons sous presse, le courrier de l'Est (*le Phare*), qui était attendu depuis lundi dernier, entre dans notre port.

« Depuis une huitaine, le mauvais temps règne sur nos côtes. Nos courriers de France et du littoral sont en retard. Le bateau parti d'Alger pour Oran, le 24 décembre, a été assailli par le vent et la lame dans les parages de Tenès. Chassé vers les îles Baléares, il a éprouvé de grosses avaries et à couru un danger sérieux. Obligé de stationner à Arzew, il n'est arrivé que dans la soirée du 29 à Oran, pour en repartir le 31 au matin. Nous l'avons vu entrer ce soir dans notre port.

« Nous attendons encore le courrier de France qui devait arriver lundi, et qui, sans doute, empêché par le mauvais temps, aura remis ses dépêches au courrier qui devait arriver aujourd'hui et qui n'est pas signalé. » — Havas.

— Les côtes de Durham et du Northumberland ont été le théâtre de très-grandes pertes pour la navigation pendant les dernières tempêtes. Plus de 30 navires sont à la côte entre Tees et la Tweed. Plus de 50 marins ont péri par suite de naufrages sur la même étendue de côtes. Dimanche, la tempête était terrible dans le voisinage du Sunderland. Beaucoup de petits navires, employés à transporter du minerai de fer de Witley dans la Tyne, se sont perdus corps et biens. On évalue à plus de cent le nombre des personnes qui ont péri par perte de navires sur la côte entre Lowisloft et Berwick. Depuis longues années, ces côtes n'avaient pas été battues par des tempêtes aussi violentes et aussi meurtrières. — Havas.

— Des lettres de Marseille disent que la mort de l'archevêque de Paris a causé dans cette ville une sensation plus vive peut-être que partout ailleurs, non pas seulement parce que M<sup>r</sup> Sibour comptait de nombreux amis en Provence, mais aussi parce que la mort tragique de MM. Affre et Sibour rappelle aux Marseillais la mort violente de deux de leurs évêques : M<sup>r</sup> Ragueneau fut tué en 1603 à Signes, appartenant à l'évêché de Marseille, par douze vassaux qui prirent la fuite et furent exécutés en effigie ; M<sup>r</sup> Jacques Turiscella, son successeur immédiat, fut assassiné en 1615 par son valet de chambre, qui chercha à le dépoiler.

— On a raconté l'heureuse fortune d'un zouave auquel une riche famille de Moscou a envoyé un contrat de rente de 2,509 roubles, en reconnaissance de la glorieuse bravoure qu'il a déployée pour sauver, à la suite d'un combat d'avant-poste, un officier russe. Il vient de se dénouer, à la caserne de la rue de la Pépinière, une aventure non moins touchante et qui se rapporte à la campagne de Crimée également.

Après la prise de Malakoff, un sergent de zouaves menait, faute d'officiers, — ils étaient tous tombés sous la mitraille des remparts, — ce qui restait de sa compagnie, par les rues à demi-ruinées de Sébastopol. Comme les Russes, échelonnés en retraite vers le pont qui relie les deux parties de la

Le pont-levis fut abaissé; la dame châtelaine accourut jusqu'à la barbacane, pour recevoir son mari. Elle le trouva occupé à donner des ordres sévères aux gardiens de ce poste avancé.

— Eh bien! monseigneur, demanda-t-elle joyeusement en examinant les pesants bagages, la journée a été bonne, je crois? vous nous rapportez de quoi satisfaire ces mutins de soudoyers qui se plaignent sans cesse. — Il est vrai, dame, reprit le châtelain avec impatience, cette journée a été bonne; en revanche, celle de demain sera peut-être chaude. — Sainte-Marie! continua la baronne en examinant le sire de Cachamp et ses gens d'un air mécontent, quels prisonniers nous amenez-vous là, monseigneur? quel piètre équipage! Pas un d'eux ne pourra payer cent écus pour sa rançon; ils nous coûteront plus à nourrir qu'ils ne vaudront jamais! N'était-ce pas assez d'un fainéant de troubadour pour manger la part d'un homme d'armes et... — Ce ne sont pas des prisonniers, dame, dit le châtelain sèchement, ce sont des hôtes... veillez à ce qu'ils ne prennent pas trop mauvaise opinion de l'hospitalité de Montbrun!

L'acariâtre châtelaine fronça le sourcil, et allait donner cours à sa mauvaise humeur, à la vue de tant de bouches inutiles; heureusement, elle s'aperçut à temps que son maître et seigneur n'était pas disposé à l'écouter avec patience. Elle crut donc nécessaire d'ajourner ses observations, et, s'avançant vers le sire de Cachamp,

qui venait de mettre pied à terre devant la barrière, elle lui souhaita la bienvenue d'un ton maussade. Le cavalier répondit brièvement en son nom et au nom de ses compagnons; puis toute la troupe se mit en devoir de pénétrer dans le château.

Le sire de Montbrun s'était placé à l'entrée de la route du pont-levis; il faisait défiler ses gens devant lui, afin de s'assurer si personne n'était resté en arrière. On eut dit un berger comptant son troupeau à la rentrée au bercail.

Le troubadour, depuis quelques instants, guettait l'occasion de parler en secret au sire de Cachamp; il profita du moment où l'on franchissait en désordre la voûte obscure, pour lui dire à l'oreille :

— Monseigneur, ce n'est pas ma faute, vous le savez, si vous êtes venu à Montbrun... Au nom de la France, soyez prudent! — Merci, ami ménestrel, répondit le voyageur en souriant : est-ce tout ce que tu avais à dire? — Il y a dans ce manoir une noble damoiselle à qui le secours d'un brave et puissant seigneur serait bien nécessaire, si le soin de votre sûreté... — Je sais de qui tu veux parler; rassure-toi, j'ai résolu de tenter quelque chose pour cette pauvre affligée... Sans le savoir, ce baron orgueilleux a fait de moi le plus grand ami de Valérie de Lastours...

En ce moment la voix du sire de Montbrun domina le bruit des hommes et des chevaux.

— Il me manque un de mes écuyers! s'écria-t-il avec inquiétude; il me manque Oswald... qu'est devenu ce maudit bâtard?

Le nom circula dans la foule, on appela Oswald à grands cris; mais l'écuyer ne se retrouva pas. Enfin un des vassaux se souvint qu'Oswald était resté en arrière, à une lieue environ du château; depuis ce moment on ne l'avait pas revu.

— Mort et passion! murmura le châtelain en frappant du pied, que signifie cela? serait-ce un commencement de trahison? Eh bien! continua-t-il en élevant la voix, nous nous tiendrons prêts... Portier, levez le pont et disposez la herse... Personne n'entrera ou ne sortira du manoir, jusqu'à demain, sous peine de mort!

— Peu d'instants après, on ne voyait plus un seul homme d'armes devant les barrières; les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour prévenir une attaque inopinée; les sentinelles étaient doublées sur les remparts et dans la barbacane; il était impossible de pénétrer dans le fort sans un ordre exprès du châtelain.

#### VIII.

Deux heures après l'arrivée du sire de Montbrun, la plupart des habitants du château se réunissaient tumultueusement dans une vaste galerie pour le repas du soir. Cette galerie occupait le rez-de-chaussée d'un des principaux corps de logis; les fenêtres, à plein cintre, garnies de vitraux colorés, prenaient jour sur une immense

ville, faisaient pleuvoir de ce côté les boulets et les balles, l'escouade s'abrite derrière une maison que ses habitants, pleins de confiance dans les forces défensives russes, venaient à peine de quitter. Les projectiles pleuvaient.

Un cri terrible se fait entendre au premier étage; le sergent s'élançe et voit une femme baignée de sang, morte, un enfant dans les bras. Prendre l'innocente créature, la porter dans une chambre basse que le feu ne menace point, cela fut pour notre brave sergent l'affaire de quelques secondes.

Le soir venu, on confia l'orphelin aux vivandières, qui le soignèrent à l'envi; plus tard, il fut amené de Sébastopol à Marseille, puis de Marseille à Paris.

Or, mercredi dernier, une femme étrangère, vêtue de deuil et accompagnée d'un vieillard, descendait de voiture à la porte de la caserne Pépinère; elle demanda le sergent B..., on lui dit qu'il était premier lieutenant et demeurait dans le voisinage. Les visiteurs s'y rendirent. En entrant dans le modeste appartement de l'officier, la jeune femme tomba évanouie sur un siège; elle retrouvait, jouant avec ses hochets du jour de l'an, l'enfant qu'elle avait perdu à Sébastopol.

Le lieutenant B... raconta simplement sa conduite, remit avec émotion le petit garçon à sa mère, réclamant pour seule récompense la permission de l'aller voir et embrasser de temps en temps. Aujourd'hui, l'hôtel de la comtesse C... est aussi rempli de joie qu'il était assombri de mélancolie. Le brave lieutenant avait reçu, non comme un visiteur, mais comme un bienfaiteur par la jeune veuve. Peut-être d'autres liens consacreront-ils cette paternité du courage et du désintéressement. (La Vérité.)

— En France, on se plaint parfois de la rigueur de l'hiver. En Russie, c'est d'une trop grande douceur de la température que l'on gémissait à la date du 31 janvier :

D'après les nouvelles reçues de l'intérieur, dit le *Word*, le climat de la province imite celui de la capitale. L'air est tiède, la neige fond, la boue couvre les rues, ce proverbial hiver russe ne soutient nullement la renommée de persévérance qu'on lui a faite. Un pareil changement dans la température n'aurait aucune signification dans le reste de l'Europe; on y ferait à peine attention; mais en Russie, c'est beaucoup plus sérieux qu'on ne pourrait le croire au premier coup d'œil. Nous n'avons que deux saisons dignes de porter ce nom, l'hiver et l'été. Le printemps et l'automne ne sont, pour dire la vérité, qu'une espèce de chaos où tous les éléments se confondent. A Saint-Petersbourg surtout, le passage de l'hiver à l'été tient du prodige; c'est une explosion pour ainsi dire instantanée de la vie végétale suspendue par le froid. Il me souvient qu'au temps de ma première jeunesse, il m'est arrivé plus d'une fois de rentrer au pensionnat en traîneau, le lundi matin, et, le samedi suivant, lorsque je retournais à la maison, de trouver dans les jardins publics les arbres en feuilles et le gazon, les pelouses du plus beau vert.

En été, l'approvisionnement se fait par eau; en hiver, la glace sert de route, et c'est le meilleur moment, car toutes les provisions étant gelées, les viandes, poissons, gibier ne sont pas exposés à se détériorer. Les autres marchandises arrivent égale-

ment sur des traîneaux, et bien souvent, en suivant les routes faciles pratiquées sur la glace des rivières. L'hiver étant toujours très-égal, sauf quelques dégels insignifiants qui durent rarement une journée, laps de temps tout-à-fait insuffisant pour attaquer un peu profondément la masse de neige ou de glace qui couvre les routes ou les rivières, on a pris l'habitude de compter, pour les approvisionnements, sur la saison du traînage. Vous comprenez qu'en pareille occurrence, les souffles printaniers qui fondent la glace et mettent une boue profonde à la place de la neige sont une véritable calamité, et qu'un dégel trop hâtif se traduit en Russie par une hausse quelquefois très-grande, du prix des denrées de première nécessité. Le bois, le pain, la viande, sont donc en ce moment très-cher. Les traîneaux, chargés de toutes espèces de marchandises, n'osent plus s'aventurer sur la glace des rivières; la viande, le poisson, le gibier se gâtent sous l'influence d'une température trop chaude. La boue bloque les villes, inonde les campagnes, et, comme nos routes laissent généralement beaucoup à désirer, vous pouvez facilement comprendre qu'en Russie une température douce, au mois de décembre, est une vraie calamité publique.

— Une Société s'est formée à Paris pour obtenir de réduire en engrais liquide les ordures d'égout et les matières des fosses d'aisances, et de faire en grand l'essai du système anglais aux portes de la capitale; nous désirons vivement qu'elle réussisse! Un Mémoire de M. Mangon, présenté à l'Académie des Sciences, prouve qu'il y aurait de l'intérêt à expérimenter les eaux d'égout, et fait de son côté des vœux d'expériences officielles.

(Journal d'agriculture pratique.)

— On lit dans le même journal :

Dans la Bavière rhénane, il y a des villages qui font chacun, dans les bonnes années, une recette de plus de 200,000 f. par la culture du tabac; cette culture prend même une extension exagérée; il y a des cultivateurs qui plantent en tabac un tiers de leurs terres. Cette exagération ne durera sans doute pas, et la culture du tabac finira par se régler d'une manière stable. Il a déjà été question d'établir un impôt sur le tabac; il est très-probable qu'il sera établi tôt ou tard, attendu que, dans tous les Etats, les recettes ne suffisent pas aux dépenses, et qu'il est nécessaire de chercher de nouvelles sources de revenus.

— *L'union du Var* donne, d'après une lettre des Adrets, quelques détails sur la découverte d'une bûche cachée au fond d'une des vallées les plus sauvages de l'Esterel et que l'on suppose contenir un trésor des Templiers.

L'auteur de la découverte, fils d'un berger des montagnes, était entré, il y a vingt-cinq ans, au grand séminaire de Fréjus; il y fit ses études; mais, quoique très-pieux, il sortit de cette maison sans avoir reçu les ordres et reprit son ancien état de gardeur de troupeaux. Seulement il se plaisait à la lecture, et les habitants aisés lui prêtaient volontiers des livres.

Se trouvant, il y a quelques mois, près de Brignolles, dans une propriété rurale qui avait appartenu à la famille du poète Raynaud, il lut dans la belle préface des *Templiers*, que ces moines-

soldats, prévoyant la persécution à la quelle ils succombèrent, avaient caché des richesses considérables dans la forêt de l'Esterel.

Ces lignes frappèrent vivement le berger; il quitta le territoire de Brignolles, se plaça comme chevrier dans l'Esterel, et, après des recherches aussi longues que fatigantes, finit par trouver, dans ce lieu d'accès si pénible que les chèvres mêmes y parviennent rarement, une bâtisse en pierres calcaires très-fortes solidement établies. On va procéder aux travaux de démolition, et l'on espère d'autant plus y réussir, au dire de ce journal, qu'au pied même de ces vieux murs, on a découvert, dans une fouille, une pierre d'or à l'effigie de Philippe-le-Bel.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 31 décembre dernier, M. Buret, régent d'histoire et de logique au collège de Saumur, a été nommé officier d'Académie.

M. Conus, l'habile prestidigitateur, que nous connaissons de vieille date, donnera dimanche prochain une représentation. P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Pays*, sous la signature Baraton :  
« Plusieurs journaux anglais ont annoncé, d'après un journal belge, que le gouvernement français était décidé à abandonner notre possession de Taïti.  
» Nous croyons savoir que cette nouvelle est complètement dénuée de fondement. L'établissement de Taïti est dans un grand état de prospérité; c'est un point de relâche très-avantageux pour les navires de commerce, et il rend aujourd'hui des services importants à la navigation de l'Océanie. »

« Berne, 15 janvier. — Le Message du Conseil fédéral adressé à l'Assemblée fédérale propose de mettre à néant le procès commencé contre les insurgés royalistes de Neuchâtel, de prononcer la mise en liberté de ces derniers, avec cette restriction que les amnisties seront renvoyés hors du territoire de la Confédération helvétique jusqu'après la conclusion officielle de l'arrangement.  
» Le dernier document propose de suspendre les armements et de renvoyer les troupes, la Suisse ne devant plus se considérer comme en état de guerre.  
» Le Message annonce que les ministres d'Autriche et de Russie près le gouvernement de Berne, ont donné communication au Conseil fédéral de notes conformes à celles de la France et de l'Angleterre. — Havas.

**ÉCLAIRAGE ÉCONOMIQUE.** Les liquides de schiste de MM. de L'Isle de Sales et C<sup>ie</sup>, 232, rue de Rivoli, à Paris (médaillon de 1<sup>re</sup> classe à l'Exposition universelle de 1855), sont très recherchés. Les demandes doivent être faites de suite, pour l'hiver prochain, afin de s'assurer une partie des produits des appareils nouveaux qu'on établit en ce moment.

#### BOURSE DU 13 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 67 85

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 00 cent. — Fermé à 95.

#### BOURSE DU 14 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 67 75.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95.

ment où avaient lieu d'ordinaire les exercices des hommes d'armes de la garnison. On y pénétrait par deux portes différentes, situées à chaque extrémité dans les deux tours qui flanquaient de ce côté la forteresse. De ces deux portes, une seule était affectée au passage banal des gens de Montbrun; celle-là s'ouvrait dans la grosse tour appelée donjon ou beffroi. L'autre, pratiquée dans la tour angulaire, était exclusivement réservée au seigneur châtelain, à sa famille, et aux hôtes de distinction.

Le son des trompettes avait annoncé l'heure du souper; à ce signal, bien connu et sans doute bien désiré par ceux qui avaient suivi le baron dans sa chevauchée, on accourait de toutes les parties du château. La foule hâriolée des soudoyers, des écuyers et des pages, se pressait en désordre autour de la porte affectée à son usage. On criait, on se poussait, on jurait pour arriver plus vite. Cependant ce tumulte n'avait lieu qu'à l'extérieur; dès que l'on avait pénétré dans la salle du banquet, on gardait un silence respectueux, on se découvrait; si quelques jurons étaient encore échangés entre les plus irascibles, c'était d'un ton très-bas, et le bruit n'en pouvait arriver jusqu'aux places d'honneur, à l'autre bout de ce vaste réfectoire.

Il était nuit, mais, à la lueur des torches de cire et de résine, on pouvait jouir d'un spectacle imposant.

La salle était pavée en dalles et voûtée. Elle était

soutenue par des piliers engagés dans la muraille, et dont les nervures venaient se réunir à la clé de la voûte, de manière à former une suite d'arcades massives. Un seul côté était percé de fenêtres, c'était celui qui donnait sur la grande cour; l'autre attenait au mur d'enceinte, et, suivant les règles de fortification du temps, il ne devait présenter aucune espèce d'ouverture dont l'ennemi extérieur pût profiter dans un assaut.

Une cheminée colossale, dont le manteau portait des bas-reliefs bizarres, rehaussés de l'écusson de Montbrun, s'élevait à peu près vers le milieu de la galerie; ses chenets de fonte, hauts de six pieds, ornés de figures d'hommes et d'animaux, semblaient attendre les arbres entiers qui pouvaient brûler dans l'âtre; mais on n'était pas dans la saison où le feu est nécessaire.

La salle était partagée en deux parties inégales. La plus considérable occupait environ les deux tiers de la longueur totale; elle était destinée à ceux des habitants du château dont les fonctions, sans être serviles, n'admettaient pas néanmoins un plus grand rapprochement avec les seigneurs du manoir; tels étaient, par exemple, les écuyers, les hommes d'armes, les archers de la garnison. Elle présentait une double rangée de tables et de bancs sur lesquels prenaient place les convives à mesure qu'ils arrivaient. Sur les tables, couvertes de nappes rousses étaient étalés des coupes de cornes et de bois,

des pains en forme de boule, des brocs de cidre et de vin. Les assiettes étaient remplacées par des *tailloirs* ou *tranchoirs*, espèces de galettes servant à poser les aliments, on les mangeait comme des gâteaux, lorsqu'elles s'étaient imprégnées du jus des viandes. Quant aux ustensiles, tels que cueillers ou fourchettes, on n'en voyait d'aucune espèce; chaque convive portait à sa ceinture un poignard, qu'il employait en guise de couteau. De distance en distance, des bras de fer fixés aux murailles, soutenaient des torches de résine pétillante.

Mais tout le luxe de cette époque avait été réservé pour la partie de la galerie occupée d'ordinaire par le châtelain et par sa famille. Un plancher de bois, élevé de quelques marches au-dessus du pavé, la séparait de la partie inférieure, et permettait au maître de voir, sans se déranger, la salle entière. Sur cette espèce d'amphithéâtre était dressée une grande table avec des sièges de bois, lourds comme les stalles des chanoines dans les cathédrales. Un dais, tendu en drap bleu, écussonné aux armes de Montbrun, s'étendait au-dessus; il était destiné à préserver les convives nobles de l'humidité de la galerie, aussi bien qu'à établir une distinction tranchée entre eux et les vassaux.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 10, successeur de M. JAHAN.

## VENTE

AUX ENCHÈRES,

Après conversion de saisie immobilière, D'UNE

MAISON ET DÉPENDANCES, Situées à Saumur, rue de Bordeaux, n° 5.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, Le dimanche 8 février 1857, heure de midi.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le treize décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie immobilière pratiquée sur l'immeuble ci-après désigné, suivant procès-verbal du ministère de Maubert, huissier à Saumur, en date du dix décembre mil huit cent cinquante-six, visé, enregistré, dénoncé et transcrit;

A la requête de :

1<sup>o</sup> M. Delacour-Ouvrard, négociant, demeurant à Saumur;

2<sup>o</sup> M. Auguste Fournée-Chesneau, marchand épicier, demeurant à Saumur;

3<sup>o</sup> M. Boumier, négociant à Cholet;

4<sup>o</sup> M. Etienne Mathonnet, négociant, demeurant à Tours;

5<sup>o</sup> M. Auguste Boulanger, négociant à Tours;

6<sup>o</sup> M. Fonteneau, propriétaire à Saumur;

7<sup>o</sup> MM. Gilles et Hilaire Martin frères, négociants à Saumur;

8<sup>o</sup> MM. Jean-Baptiste et Michel-Adolphe Cornilleau frères, négociants à Saumur;

9<sup>o</sup> M. Zacharie Cottanceau, négociant à Saumur;

10<sup>o</sup> M. Jean Pellissier, négociant à Saumur;

11<sup>o</sup> M. Louis Chivert, négociant à Saumur;

12<sup>o</sup> MM. Servain, Rottier et C<sup>ie</sup>, négociants à Saumur;

Sur M. Auguste-Jean-Marie Borien, marchand, et dame Victorine Bridier, son épouse, demeurant avec lui à Montreuil-Bellay;

Et sur la poursuite de MM. Delacour-Ouvrard, Fournée, Boumier, Mathonnet, Boulanger, Fonteneau, Martin, Cornilleau, Cottanceau, Pellissier, Chivert et Servain, Rottier et C<sup>ie</sup>, ci-dessus qualifiés et domiciliés; ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, et demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve, n° 10.

En l'étude duquel ils font élection de domicile;

En présence des époux Borien, ci-dessus qualifiés et domiciliés, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Coulbault, avoué près le Tribunal civil de Sa-

umur, et encore en présence ou lui dûment appelé de M. Kerneis, teneur de livres, demeurant à Saumur, au nom et comme syndic de la faillite du sieur Borien, ci-dessus nommé, il sera, le dimanche huit février mil huit cent cinquante-sept, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur, procédé à l'adjudication aux enchères de l'immeuble ci-après désigné.

### DÉSIGNATION.

Une maison d'habitation, située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 5, composée d'un rez-de-chaussée, premier et second étage, grenier, cave et cuisine en sous-bassement, cour, jardin avec pavillon; le tout se tenant, contenant environ deux ares, joignant au nord M. Considérant, au levant M. Louvet, au sud M<sup>me</sup> Angibault, à l'ouest la rue de Bordeaux.

Cette maison sera vendue en un seul lot, sur la mise à prix de trois mille cinq cents francs, ci. 3,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges et conditions de la vente;

A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente, rue de la Petite Douve, n° 10.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-

Saumur, le 14 janvier 1857.

BEAUREPAIRE, avoué-licencié.

(26)

### Dissolution de Société.

Les soussignés, Ch. Morin, négociant à Saumur, et Baptiste Maillet, voyageur de commerce, demeurant à Nantes,

Déclarent que, d'un commun accord entre eux, la société qu'ils avaient formée sous la raison sociale : Morin et Maillet, et qui avait commencé le 1<sup>er</sup> juillet 1855, a été dissoute à partir du 26 juin 1856, et que ledit sieur Ch. Morin est resté liquidateur de la société.

Fait double à Saumur, le 8 décembre 1856.

Signé : Ch. MORIN et B. MAILLET.

Enregistré à Saumur, le 10 janvier 1857, folio 75, recto, case 9, reçu 5 francs, décimes 1 franc. Signé : Touchard. (27)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Située au Petit-Souper, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Consistant en maison de maître, logements de fermier, écurie, grange, toit à porcs, jardin, basse-cour, cave, pressoir, et un enclos complanté de vigne et d'arbres fruitiers; le tout contenant 2 hectares 77 ares, et joignant d'un côté le chemin du Petit-Souper, d'un bout Derouard, d'autre bout M. Bazille. (735)

## AVIS.

M. CHAMPNEUF a l'honneur d'informer le public qu'il est le seul dépositaire à Saumur, des légumes préparés par les procédés de M. Masson.

Les colléges et pensions voudront connaître la grosse julienne, assemblage de plantes et racines propres à la confection des potages.

A l'aide de ce produit, dans une demi-heure, et pour trois centimes, on fait un potage d'aussi bon goût que nourrissant. Cette julienne se vend par tablettes de 2 kilogrammes 500 grammes, 1 fr. 50 c. le kilogram. — 25 grammes suffisent pour le potage d'une personne; on peut l'employer soit au gras, soit au maigre en toute sûreté. L'armée en fait usage depuis plus de deux ans. Les fourneaux économiques auraient intérêt à l'employer. (16)

### HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

## VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

### A VENDRE

DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

R. DE SAINTONGE, MALADIES SECRÈTES  
N° 68. SAVONNÉ DE BAUME DE COPAHU PUR. 4<sup>te</sup>  
PARIS. GUÉRISON INFAILLIBLE RADICALE.  
Approuvé par la FACULTE de PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS.  
Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les PLUS INVÉTÉRÉS  
VADE-MECUM du D<sup>r</sup> LEBEL. Prix : 2 fr. PRESERVATION, Lotion lustrale. Prix : 4 fr.  
Dépôt : chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur. (5)

### Grande et belle Maison

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,  
Rue d'Orléans, n° 19.

### MAISON NEUVE,

A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelles, n° 13, à Saumur.  
S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

### A VENDRE

D'EXCELLENT VIN ROUGE  
CHAMPIGNY,

Année 1846.

A deux francs la bouteille.

S'adresser à M. FOUQUET, propriétaire à Varrains, près Saumur. (20)

### MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve HERBAULT, à Nautilly. (545)

A VENDRE OU A LOUER, pour la St-Jean 1857, une Maison avec Cour, Jardin, Ecurie et Remise, rue Cendrière, occupée par M. Lebreccq.

S'adresser à M. DELOUCHE ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (21)

### A CÉDER

Présentement,

Un HOTEL fort bien achalandé,

Situé près Saumur.

S'adresser au Bureau du Journal.

COLLE LIQUIDE. Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour papier, carton, bois, porcelaine, marbre, verre, cuir, etc. Prix du flacon, 50 c.

Dépôt chez M. DAMICOURT, ph. à Saumur, M. HERBERT, ph. à Angers.

### VIN ANTI-GOUTTEUX & ANTI-RHUMATISME

ADMIS A L'EXPOSITION UNIV. 1855

(DE COLCHIQUE DU CODEX)

### DE A. D'ANDURAN MÉDECIN PH<sup>EN</sup>

SPECIFIQUE CERTAIN CONTRE LA GOUTTE ET LE RHUMATISME. DONT L'EFFICACITÉ EST ATTESTÉE PAR UN GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS DE MÉDECINS DE TOUTE LA FRANCE.

PRIX DU FLACON 10 F<sup>CS</sup>

DU MÊME AUTEUR

### EMPLÂTRE DIAPALME A L'AGONIT CAMPHRE

CONTRE LES IRRITATIONS DE POITRINE ET DE LA VESSIE, LA COQUELUCHE ETC. LE RHUMATISME, LE LOMBAGO, LE TORTICOLIS ETC. PRIX DU ROULEAU 4 F<sup>25</sup>

Dépôts : à Saumur, chez M. PERDRIAU, ph.; à Cholet, chez M. ENON, ph.; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph. (605)

# ALBUM A 50 ET 60 POUR CENT DE REMISE

Toute personne qui s'abonnera au JOURNAL AMUSANT (Journal pour rire) pendant les mois de novembre et décembre, recevra une quittance portant avec elle des bons de prime pour une valeur égale à la somme versée pour l'abonnement. Ces bons de prime donneront droit à se faire délivrer des Album à 50 et 60 pour cent de remise. Le catalogue de ces Album de salon et d'étrennes se trouve lui-même imprimé sur la quittance. C'est une faveur exceptionnelle qui finira le 31 décembre prochain. Prix du JOURNAL AMUSANT : un an, 17 fr.; — 6 mois, 10 fr.; — 3 mois, 5 fr.

Adresser un bon de poste au directeur, 20, rue Bergère, à Paris.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre, En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,